

# LA RECONQUÊTE

**Trop c'est trop !** Ces mots, nous les entendons, nous les lisons quotidiennement à la Scam, sur les lèvres ou dans les lettres des auteurs et des réalisateurs. Ils se battent avec l'énergie du désespoir pour que survive l'esprit, dans un système qui a désormais marchandisé comportements et mentalités. Beaucoup hélas, plus tristement, se battent pour leur survie économique, ce qui les conduit de proche en proche à accepter l'inacceptable.

Ces mots, nous les entendons aussi de plus en plus souvent, venant de téléspectateurs qui se demandent, face à la dérive de la télévision publique, tacitement acceptée par la classe politique, quel sens peut encore avoir le paiement d'une redevance, qui reste pourtant le dernier signe d'un engagement citoyen.

Il y a près de 20 ans, TF1, chaîne mère de la télévision publique, était abandonnée au secteur privé contre de l'argent. Vite englouti.

Ce qui demeure du service public — quoi qu'il en soit et quoi qu'il fasse — voit se creuser jour après jour, l'écart abyssal entre les moyens financiers dont il dispose et les ressources considérables engrangées par la télévision commerciale.

Elle prospère, ne l'oublions pas, à partir des assises techniques et structurelles payées par les contribuables et use de l'espace hertzien, domaine public.

Une télévision publique se doit de regarder vers le haut, pas vers le bas. **Elle se doit d'être libre, innovante, digne et populaire.** Dernier épisode significatif, France Télévision vient de renoncer, faute de moyens, face à TF1, à l'achat des droits de diffusion de programmes qui — ô combien ! — rassemblent des millions de téléspectateurs : les matchs des deux prochaines coupes du monde de rugby seront diffusés sur TF1 jusqu'en 2011... Une fois de plus la publicité a fait la loi. **Il faut le comprendre, c'est le sens de ce recul qui compte,** sans en méconnaître les contradictions. La dérive des continents se poursuit. Montesquieu puis Tocqueville l'ont dit, il y a longtemps, il n'y a pas de démocratie sans équilibre.

**Ne pensez-vous pas qu'il est temps que quelque chose change ?**

**Ange Casta,** président de la Scam

## POUR QUE VIVE LA TÉLÉVISION PUBLIQUE



**PAR JEAN-XAVIER DE LESTRADE,** auteur d'*Un coupable idéal*, Oscar du meilleur documentaire 2002 et de *La justice des hommes*, Prix Albert Londres 2002.

Aujourd'hui chacun se souvient du président de TF1 déclarant — sans nul doute dans un délicieux moment de lucide égarement — que la mission première de TF1 était de fabriquer de la « disponibilité cérébrale » pour Coca-Cola (et les annonceurs en général). Le cynisme de cette phrase ne pouvait choquer que les plus candides d'entre nous. Au fond, il ne faisait que révéler ce à quoi nous nous trouvons quotidiennement confrontés : **un monde où l'on parle de marché, pas de société ; de consommateurs, pas de citoyens ; de désirs, pas de besoins ; de quantité, pas de qualité ; de prix, pas de valeur.**

Plus inquiétant en revanche, fut le peu de réactions que susciterent ses propos dans le petit monde médiatico-politique. Chacun s'est bien gardé de soulever la moindre polémique avec le patron de la plus puissante chaîne de télévision. Frilosité ou acquiescement tacite ?

A cet épisode humiliant pour tous ceux d'entre nous qui partagent une autre ambition pour la télévision, j'ai trouvé un écho inattendu dans le film revigorant de Jonathan Nossiter, *Mondovino*. Au détour d'un cep de vigne, un savoureux viticulteur du Languedoc a ce mot lapidaire : « Le vin est mort ». Et au fond, Patrick Le Lay, à sa manière, ne dit pas autre chose : **« La télévision est morte ».**

Alors que fait-on ? On s'incline devant le cercueil ? On regarde les fossoyeurs l'expédier six pieds sous terre ?

Il est temps de se mobiliser pour le service public si l'on ne veut pas en être réduit à cette extrémité. Si pour TF1 la couronne est déjà fanée, nous autres, réalisateurs, producteurs, auteurs, grandement intéressés à ce qu'une télévision publique digne de ce nom survive. J'entends un média créatif, libre d'esprit, qui serve le public au lieu de se servir de lui ; un média soucieux et fier de la qualité de sa production, à la recherche d'une forme d'excellence dans ses programmes, rétif à toute forme de nivellement. Un média conscient aussi des nécessaires solidarités, qui ouvre les yeux sur le réel, qui cherche la vérité et qui la dit, dans un monde dont on mesure les dangers, les disparités, les injustices, les malheurs, les espoirs et la volonté de vivre. Cela fait maintenant plus de quinze ans que l'esprit marchand l'emporte sur l'œuvre de création et de vérité et tend à la réduire à un produit. **La notion de « part de marché » est érigée en dogme**, et aujourd'hui la qualité d'une œuvre ne se mesure plus qu'à cette aune. D'où la promotion d'œuvres de consensus au détriment d'œuvres dérangeantes, singulières et originales, si loin de notre ambition de faire des films qui auront encore un sens dans dix ou vingt ans.

Chacun sait ici de quoi je parle. En 1993, déjà, un responsable de France 2 montrait une courbe d'Audimat pour m'expliquer par où mon travail péchait ! Et ce que j'aurais dû faire pour augmenter la part de marché.

Comment en est-on arrivé là ? Les raisons sont diverses, mais la première demeure, à mon sens, **le mode de financement pervers du service public**. La redevance pour moitié et la publicité pour combler le trou. Un trou chaque année plus important car les ressources publiques ne cessent de stagner voire de régresser alors que les coûts des grilles de programmes augmentent.

**Cette logique tient du marchandage faustien, obligeant la télévision publique à vendre son âme au diable, en échange du droit de survivre.**

Enfin placée dans l'obligation de séduire les annonceurs, la télévision publique court donc après l'Audimat. **Et l'argent, au lieu de servir les idées, les asservit.**

Cette télévision d'un futur désastreux, je l'ai expérimentée grande nature l'été dernier, alors que je montais une version de mon dernier film *Soupons* dans les locaux de la chaîne commerciale ABC, à New York. Chaque fin de semaine, un visionnage était organisé en présence d'une dizaine de responsables. Parmi eux, se trouvait la personne chargée de vendre le programme aux annonceurs. Et son seul but était d'influer sur le cours du montage de manière à monnayer au plus fort tarif le film (le produit) auprès de Toyota ou de Pizza Hut !

Autre perversion récente que se plaît à vilipender avec justesse Christophe de Ponfilly : la sacralisation de ces nouvelles icônes médiatiques que sont les animateurs producteurs. Les Delarue, Fogiel, Ardisson sont devenus les figures emblématiques du service public.

Repoussant les œuvres de création tard dans la soirée ou les envoyant carrément aux oubliettes.

Exit donc en particulier les documentaires renvoyés sur France 3 le samedi après 23 heures, condamnés à être pris en étau entre les divertissements de TF1 et les provocations Ardissonniennes de France 2.

Qui s'en est plaint ? Pas les hommes politiques, bien sûr, ils y vont !

Et nous, qu'avons nous fait ou dit ?

**L'heure est à la reconquête.** En ces temps troubles où se profilent à l'horizon les prochaines échéances électorales, nous devons redoubler de vigilance et faire corps pour crier haut et fort ce à quoi nous tenons.

Demain France 2 sera peut-être vendue. Peut-on accepter que se rejoue le scénario dont nous avons été les spectateurs passifs en 1986 lorsque TF1 a été privatisée ? On a vu la suite.

Chacun doit prendre conscience de l'outil unique qu'est, et que reste, la télévision publique. Si nous ne la défendons pas, qui la défendra ?

**Non, la télévision n'est pas morte. Faisons-la vivre.**

# NOUVEAU MODE DE RÉPARTITION DES DROITS D'AUTEUR CONQUÊTES ET RECONQUÊTES...

**Le 22 mars 2004**, les auteurs de la Scam ont adopté le mode de vote par correspondance postale et électronique. **La démocratie y a gagné.**

**Le 2 décembre 2004**, le conseil d'administration de la Scam a approuvé le projet de NOUVEAU MODE DE RÉPARTITION DES DROITS D'AUTEUR. Il est le fruit de onze mois de réflexion et d'élaboration avec un groupe de travail élargi. Une large campagne d'explications et d'échanges se déroulera au cours du premier trimestre 2005. Ce projet sera mis au vote de l'ensemble des membres de la Scam à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2005. **Il écarte la subjectivité** qui ouvrait la porte à toutes les dérives. **Équitable, objectif et transparent, il vise à plus de justice dans le partage des droits.**

**Le 16 décembre 2004**, le conseil d'administration a donné un avis favorable au projet de création des

« Étoiles de la Scam ». Elles distingueront, chaque année, des œuvres exceptionnelles (au moins une trentaine) pour leur contenu et leur forme, qui seront valorisées financièrement de façon significative et choisies dans des conditions d'indépendance indiscutables. Elles seront couronnées par le Grand Prix de la Scam et décernées au cours d'une « soirée événement ».

Cette initiative s'ajoutera aux bourses « Brouillon d'un rêve » qui favorisent déjà la naissance et l'élaboration de projets nouveaux. Ces actions sont par ailleurs complétées par les aides qui sont accordées aux manifestations qui soutiennent les auteurs et les œuvres du répertoire de la Scam.

**La politique culturelle de la Scam élargie et restructurée a pour objectif d'apporter plus de reconnaissance et plus de visibilité aux nouvelles générations d'auteurs.**

## Calendrier prévisionnel des réunions d'information et de dialogue

Tous les auteurs recevront un courrier de confirmation pour chacune de ces réunions.

<b>Biarritz</b>	samedi 22 janvier	14 h	au Casino Bellevue
<b>Marseille</b>	vendredi 28 janvier	18 h	au FID
<b>Paris</b>	mercredi 2 février	14 h	à la Scam
<b>Rennes</b>	jeudi 3 février	18 h	à l'office socio-culturel de Rennes
<b>Paris</b>	mercredi 8 février	19 h	à la Scam
<b>Toulouse</b>	jeudi 10 février	18 h	à la cinémathèque de Toulouse
<b>Paris</b>	mardi 15 février	19 h	à la Scam
<b>Nancy</b>	jeudi 17 février	18 h	au Conseil régional de l'image
<b>Lille</b>	lundi 21 février	17 h 30	au Centre régional de ressources audiovisuelles

Dates à préciser pour Bordeaux, Bruxelles, Lyon et Strasbourg.

# Cardo

Par la diffusion d'un courriel, Cardo donne son sentiment à propos du projet du nouveau mode de répartition des droits d'auteur (N.M.R.).

Ce projet, rappelons-le, a été voté par le conseil d'administration du 2 décembre à une très large majorité.

Dans le cadre de la campagne prévue d'explications et d'échanges, qui se déroulera dans les semaines à venir, il y sera, en outre, répondu point par point.

Ce qui permettra, hélas, de mettre en évidence ce qui est contre-vérités, amalgames, méconnaissances réelles ou délibérées du cadre légal auxquels sont tenues toutes les sociétés de perception et répartition des droits (SPRD). Une fois de plus, ce point de vue n'est accompagné d'aucune proposition constructive, objective, équitable, réaliste, en dehors d'un retour à une pseudo subjectivité dont on a vu les conséquences.

Rappelons que le projet de nouveau mode de répartition des droits, qui concerne tous les répertoires audiovisuels de la Scam, sera proposé au vote de tous les auteurs à la prochaine assemblée générale.

# brèves

## NOUVEAU TARIF DE LA SALLE DE PROJECTION

La Maison des auteurs — avenue Vélasquez à Paris — est devenue un lieu de programmation culturelle où les auteurs organisent la projection de leurs documentaires, la présentation de leurs livres ou de leur site internet. Depuis 2000, la Scam met à disposition des auteurs membres de la Scam, du lundi au jeudi de 15 heures à 22 heures, une salle de projection de 91 places équipée de matériel numérique performant ainsi qu'un espace de réception. Jusqu'à présent, le tarif était de 80 € HT pour la salle de projection, majoré de 200 € HT pour les espaces de réception. Le conseil d'administration ayant voté l'application d'un tarif unique, la mise à disposition de la salle de projection et des espaces de réception est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, d'un montant de 100 € HT, incluant toujours la fourniture de 300 cartons d'invitation.

**information :** Nadège de Péganow  
01 56 69 58 57 du lundi au jeudi à partir de  
15 heures ou [nadega.de-peganow@scam.fr](mailto:nadega.de-peganow@scam.fr)

## Elections des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2005 renouvellera une partie des membres du conseil. Onze sièges sont à pourvoir (sept sièges pour le collège audiovisuel dont un pour les œuvres électroniques et informatiques, deux sièges pour le collège sonore, un siège pour le collège de l'écrit, un siège pour le collège des images fixes).

Un appel à candidatures sera officiellement lancé le 21 février 2005.

Les candidatures devront parvenir à la Scam au plus tard le 16 mars 2005.

## Les prix de la Scam Belgique

**Thierry Michel** – Prix en hommage à son œuvre audiovisuelle-documentaire

**Henri Van Lie** – Prix en hommage à son œuvre littéraire

**Daniel De Valck et Anne Deligne** – Prix du documentaire audiovisuel 2003 pour *L'homme à moitié dégelé*

**François Emmanuel** – Prix littéraire 2003 pour *Le Sentiment du Fleuve*

**Guillaume Istace** – Prix du documentaire radiophonique 2003 pour *240 secondes*

**Louis Joos** – Prix littérature et illustration jeunesse 2003

## Festival Traces de Vies

« A travers la diversité des sujets, des points de vue, des styles, la sélection de la 14<sup>e</sup> édition de Traces de Vies nous a permis de voyager à l'échelle de la planète et à l'échelle humaine, dans l'espace et dans l'histoire, dans des mentalités et des problématiques brûlantes... » Avec ces mots, le jury du festival, présidé par **Michel Follin** qui représentait la Scam, annonçait le palmarès : **Grand Prix à Dominique Dubosc** pour son film *Réminiscences d'un voyage en Palestine* et à **Anna Abitbol** pour *Metzer entre les murs*. Trois autres prix ont été décernés à **Jo Béranger et Dominique Buttignol** pour *Le vol de l'esprit*, à **Vincent Detours et Dominique Henri** pour *Docteur Nagesh* et à **Leïla Kilani** pour son film *Zad Moulta*.

## PRIX FRANÇOIS BILLETDOUX 2004

La Scam a attribué le Prix François Billetdoux à **Jérôme Michaud-Larivière**, pour son livre *Aujourd'hui, Cendrars part au Brésil*, publié aux éditions Fayard. Scénariste, réalisateur, écrivain, Jérôme Michaud-Larivière marche sur les pas de Cendrars et, dans un « récit de voyage qui passerait par les mêmes endroits et les mêmes enthousiasmes que ceux qu'il avait connus au Brésil entre 1924 et 1928... », il fait entendre leurs deux voix mêlées. Chemin faisant, dans un Brésil d'or et de misère, il décrypte – et ce n'est pas la moindre qualité de son ouvrage – la relation du couple orageux que tout écrivain forme avec la création.

## RENDEZ-VOUS

### Deux ateliers du droit d'auteur à la Scam

Être correctement informé, c'est mieux défendre et préserver ses intérêts et ses ambitions. Les ateliers du droit d'auteur sont de véritables formations destinées aux auteurs débutants ou confirmés, pour remettre à plat des connaissances parfois mal maîtrisées ou faire découvrir des droits ou des avantages méconnus. Les deux séances proposées sont complémentaires et permettent un apprentissage complet du statut et des droits de l'auteur.

**les 3 et 4 février 2005 à la Scam**  
*inscriptions indispensables au 01 56 69 58 43*

*Ces ateliers sont réservés aux membres de la Scam.*

#### • Protection de l'œuvre et contrat

Comment une œuvre est-elle protégée ? Le dépôt est-il nécessaire ? Qui est auteur de l'œuvre ? Quels sont mes droits vis-à-vis de mon producteur ? Que dois-je signer ? Quel est le rôle de la Scam ?

La législation accorde une protection juridique adaptée aux œuvres de l'esprit et donne des droits aux auteurs afin qu'ils puissent contrôler l'exploitation de leurs œuvres. Cet atelier a pour but d'enseigner les règles qui régissent la protection, la production et l'exploitation d'une œuvre.

Atelier animé par **Nicolas Mazars**, juriste à la Scam

**jeudi 3 février 2005 de 14 h à 18 h**

#### • Aspects fiscaux et sociaux du statut d'auteur

Qu'est-ce qu'un artiste-auteur ? Qu'est-ce qu'une note d'auteur ? Comment se déclarer au fisc ? Suis-je soumis à la TVA ? Quels sont mes droits à la Sécurité sociale ? A quel organisme verser mes cotisations ?

La France accorde aux auteurs le statut le mieux adapté à leur condition, cependant l'auteur a du mal à se faire une idée précise et durable des conditions d'exercice de sa profession. Atelier animé par **Niki Picalitos**, artiste-auteur, fondatrice de l'association Néocortex qui gère le site arQuemuse (Agence d'information pour les auteurs –

<http://arquemuse.free.fr>)

**vendredi 4 février 2005**

**de 9 h 30 à 12 h 30**

**et de 13 h 30 à 18 h**

### Prix Joseph Kessel 2005, sélection ouverte

La Scam réunit dès à présent les livres pouvant répondre à l'esprit de ce prix littéraire.

Le Prix Joseph Kessel, doté de 4 500 euros, consacre l'auteur d'une œuvre de haute qualité littéraire : voyage, biographie, récit ou essai, publiée entre avril 2004 et mars 2005.

Merci d'adresser un exemplaire de votre ouvrage à la Scam (service action culturelle), **avant le 1<sup>er</sup> mars 2005**, pour une première sélection.

*information Scam :*

*01 56 69 58 80*

*culture@scam.fr*

### Fipa 2005 du 18 au 23 janvier à Biarritz

Partenaire du Fipa depuis sa création par **Michel Mitrani**, la Scam sera présente et active au Fipa. La Scam a confié à **Patrick Benquet** le soin de la représenter au jury des partenaires du Prix Michel Mitrani.

**jeudi 20 janvier 2005**

**de 14 h 30 à 18 h 30 au Casino**

**Bellevue, salle Vague 5**

« Coup de pouce aux auteurs »

Pour la première fois, la Scam organise la présentation de projets d'auteurs en recherche de production et de diffusion. Un dialogue avec les professionnels, préparé et conduit par **Françoise Wolff**, présidente de la Scam Belgique et **Sylvain Roumette**, auteur réalisateur.

**vendredi 21 janvier**

**à 10 h 30 au casino municipal,**

**salle des ambassadeurs**

la SACD et la Scam organisent un débat sur l'avenir de la télévision intitulé *Diversité culturelle : un mot ou des actions ?*

**samedi 22 janvier à 15 heures au**

**Casino Bellevue, salle Vague 1**

la Scam rencontre les auteurs de la région et ceux présents au Fipa pour présenter le projet du nouveau mode de répartition.

*information Scam :*

*Eve-Marie Cloquet*

*01 56 69 58 80*

*information Fipa :*

*01 44 89 99 99 ou*

*01 59 43 53 20*

*www.fipa.tm.fr*

### Être auteur Scam en 2005

**Le 25 janvier 2005 à partir de**

**14 h 30 à la Scam :**

projections et rencontre avec des auteurs, des réalisateurs et des producteurs de Bretagne. Après de nombreuses « explorations » en régions à la rencontre de ses membres, la Scam initie, avenue Vélasquez dans la Maison des auteurs, un cycle de dialogues portant sur les difficultés que les auteurs doivent affronter où qu'ils se trouvent. L'économie du documentaire, ses innovations et montages spécifiques, les écritures originales et réseaux de diffusion seront évoqués en présence de représentants de la profession.

*information Scam :*

*www.scam.fr et réservations au 01 56 69 58 83*

### Marc Le Mené expose à la Scam

**à partir du 28 janvier 2005**

Lauréat du Prix Roger Pic de la Scam en 1995, Prix de Rome en 1989, le photographe **Marc le Mené** travaille sur le nu, Rome de nuit, Paris, des séries d'images fabriquées (L'Homme au chapeau, La Chambre mentale, Les Chiens de pluie). *D'Hebdomeros à l'homme au chapeau...*, quarante photographies. Catalogue de l'exposition aux éditions Carte Segrete (M. Riposati) et affiches disponibles à la Scam.

# Les brouillons de leur rêve

Une année sans faire de film et pourtant une année bien remplie de projets documentaires prometteurs...

**Ceux des autres!** J'ai passé une bonne partie de cette année 2004 à lire des projets et à visionner des films ou des rushes, comme membre du jury de la bourse « Brouillon d'un rêve ».

Des lectures passionnantes le plus souvent, qui stimulent et donnent envie de voir les films finis, sur les écrans. Puis un partage lors des discussions du jury, animées mais sereines, les projets nous ramenant souvent aux vrais enjeux du documentaire aujourd'hui. Des séances habitées par un enthousiasme, une écoute, une ouverture d'esprit et une bienveillance rares.

Une bienveillance critique envers tous les projets, d'où qu'ils viennent, de vieux ou de jeunes cinéastes, confirmés ou ébauchant leur premier film, venus des écoles de cinéma ou émergeant de trajectoires totalement improbables.

Concrètement, voilà comment cela se passe. Un auteur a un projet de film documentaire ou d'essai cinématographique. Il a ou n'a pas encore un producteur qui le soutient, son projet est en développement, en écriture, en repérages, ou sur le point d'être tourné. Il est même parfois déjà tourné. Il envoie un dossier présentant son projet — le brouillon de son rêve — à la Scam... et il n'est pas le seul (« Brouillon d'un rêve » a reçu des centaines de projets cette année).

Une équipe de quatre prélecteurs se partage la lecture de la moitié des dossiers, par groupe de deux, et en retient une trentaine. Ces dossiers-là sont lus et analysés par un jury de trois membres. Lors d'une des six séances annuelles, tous se réunissent et échangent leur évaluation, leur sentiment, leur analyse. Le jury décide en fin de séance, après avoir examiné tous les dossiers. Pour rester sensible à la « biodiversité » étonnante des projets, pour ne pas creuser inconsciemment le même sillon et se protéger de l'émergence d'une pensée unique, les prélecteurs et les membres du jury changent régulièrement, le plus souvent après un an.

De toute manière, ce sont aussi des auteurs, et ils ont eux aussi des projets sur le feu ! Ils peuvent les mettre à mijoter à feu doux pendant un an, mais il ne faudrait pas que ça dure trop non plus...

Les membres de l'équipe rencontrent les lauréats de la bourse deux mois après, et la discussion se prolonge, le soutien de « Brouillon d'un rêve » ne s'arrêtant pas à l'envoi d'un chèque. Ces rencontres permettent des échanges de conseils et des contacts fructueux entre

les prélecteurs, les membres du jury et les réalisateurs présents. Cette année, le budget ayant été exceptionnel, des bourses de 6 000 euros ont été attribuées, au lieu de 4 500 euros les années précédentes.

La partie la plus difficile et la moins agréable du travail du jury est d'écrire aux réalisateurs qui se sont vus refuser la bourse. Mais il nous semble intéressant et plus juste d'assumer nos choix jusque-là. Nous savons aussi que la partie la plus difficile et la moins agréable du travail du réalisateur qui attend est de recevoir une réponse négative...

Le portrait pourrait être rose. Et vu « de l'intérieur », la Scam a de quoi être fière de son initiative. Avec un budget assez minimal, la bourse « Brouillon d'un rêve » a soutenu l'existence de projets qui sont pour la plupart devenus des films, et souvent de bons films ! Un nombre impressionnant de projets soutenus par la bourse ont été réalisés et diffusés, et ces films ont gagné des prix dans les festivals. « Brouillon d'un rêve » est en train de devenir un label de garantie pour les projets en développement, ces projets trouvant plus facilement le chemin d'un producteur ou d'un diffuseur.

Mais si le rapport entre « l'investissement » et « les résultats » est étonnant, la situation n'est pas toujours aussi resplendissante quand elle est vue sous un autre angle : les auteurs de ces documentaires ont parfois réalisé leur film — tout leur film — uniquement avec le montant de la bourse ! Ils ont réalisé leur rêve avec l'argent du brouillon de leur rêve...

Pour finir sur une note moins noire, je voudrais faire comme ma voisine qui est passée dans une émission populaire à la TV. Je voudrais remercier tous les membres de « Brouillon d'un rêve » pour l'intelligence, l'implication, l'honnêteté et la bienveillance de chacun d'entre eux dans nos débats. Et remercier aussi tous les auteurs qui ont envoyé leur projet, car c'est surtout leur regard sur le monde et sur le cinéma qui m'a nourri durant toute cette année. J'ai appris un tas de choses, découvert des situations, des personnages, des enjeux contemporains ou des moments de notre histoire, à travers des regards perspicaces, émouvants et personnels. À tel point que le réel me semble plus lisible qu'avant. Merci donc.

Et au plaisir de voir vos films terminés !

**Philippe de Pierpont** représentait la Scam Belgique au jury « Brouillon d'un rêve » 2004.

# UN DANGER MAJEUR : LE PIRATAGE

La **Cisac**, confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs réunit 209 sociétés. Groupement d'échanges et de rencontres entre les sociétés d'auteurs, elle entretient également des relations privilégiées avec l'Ompi (organisation mondiale de la propriété intellectuelle) et l'Unesco. La confédération est principalement composée des sociétés de droits musicaux. A l'occasion du congrès de Séoul du 18 au 21 octobre 2004, la Cisac a mis en exploitation le CIS Net (système d'information commun par internet), une technologie permettant de connecter l'ensemble des sociétés d'auteurs du domaine musical entre elles.

Les enjeux débattus au sein de la Cisac sont essentiels pour notre avenir et la Scam, qui était représentée à Séoul par Jacques Barsac, administrateur, a toutes les raisons de s'impliquer dans les réflexions et les actions en cours.

Aujourd'hui, le monde de l'industrie et ses lobbys font peser de lourdes menaces sur le droit d'auteur et la création. En se généralisant, le phénomène de la piraterie devient la « norme ». Le public qualifié « d'utilisateur » ou de « consommateur » pirate les œuvres en toute bonne conscience, avec l'impression de ne voler que l'argent des grandes compagnies. Pendant ce temps, les entreprises de télécommunication, marchands de tuyaux, fabricants de matériel, opérateurs, bâtissent leur richesse sur des contenus qui ne sont pas rétribués. Cet appauvrissement progressif des auteurs affaiblit la capacité de création et du même coup, la diversité culturelle.

Le risque, à terme, est que les gouvernements, pour des raisons purement électorales, prennent la défense des « usagers-pirates » au détriment des auteurs. La loi entérine souvent les pratiques, il n'est donc pas exclu que les pouvoirs publics abandonnent la défense des auteurs et choisissent l'intérêt du « consommateur ».

Cette lutte contre la piraterie implique, entre autres solutions, que les ayants-droit puissent offrir au public un accès facile aux répertoires les plus diversifiés selon des procédures simples et à des conditions tarifaires acceptables.

Par ailleurs, les autorités américaines et les industriels font des efforts importants pour faire respecter la propriété intellectuelle, selon leur système, celui du copyright. Poussées par les sociétés multinationales, l'Europe et l'Asie ont du mal à résister à la

logique américaine qui est un pas de plus vers la transformation de l'œuvre en produit. Organiser la riposte à la piraterie pour le répertoire audiovisuel est le combat vital. C'est pourquoi la Scam

- est membre du Gesac, groupe de pression faisant entendre la voix des auteurs auprès des autorités européennes,

- s'associe activement aux travaux du Clic (Comité de liaison des industries culturelles),

- participe aux discussions menées sous la houlette des pouvoirs publics entre les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et les professionnels concernés afin d'aboutir à la conclusion d'une charte pour l'audiovisuel à l'égal de celle pour la musique.

Maîtriser la circulation des œuvres numérisées passe par l'identification des œuvres audiovisuelles (mise en place du numéro Isan), selon une norme Iso développée à l'échelle internationale et administrée par une agence dont la Cisac est partie prenante. La Scam, la SACD, l'Arp, la Procirep et l'Angoa sont membres fondateurs de la première agence régionale au monde en charge de l'attribution de cet identifiant.

Faciliter la circulation des œuvres audiovisuelles au-delà des frontières signifie la constitution et la mise en relation de bases audiovisuelles riches et « propres ». La Scam fait notamment partie, avec la SACD, d'un groupe de travail oeuvrant au perfectionnement et à la mise en cohérence des différentes bases existantes (Isan, Ida, Ipi, AVindex).

La Scam est particulièrement attentive aux demandes à caractère expérimental en vue de la constitution de catalogues numériques de documentaires pour une « diffusion alternative ».

## La Scam réorganise certains services

Toujours soucieuse d'améliorer le service rendu aux auteurs, la Scam met en place une structure « relations auteurs ». Sa mission est de répondre aux diverses questions des auteurs et de les aider dans leurs démarches d'adhésion, de déclarations, de réclamations, d'actualisation de leurs coordonnées. Ce service a également pour mission d'assurer une veille active sur les nouveaux genres du documentaire et sur les nouveaux modes d'exploitation.

Enfin, l'équipe analyse les programmes des diffuseurs afin de rechercher les auteurs qui ne sont pas encore membres pour leur faire découvrir les services de la Scam

Le service **relations auteurs** est constitué de :

**Françoise Haezebaut**

01 56 69 58 72 – francoise.haezebaut@scam.fr

Information sur les démarches d'adhésions, les déclarations, la surveillance du répertoire et la prospection.

**Christiane Laubignat**

01 56 69 58 75 – christiane.laubignat@scam.fr

Reclamations relatives aux classements.

**Catherine Mourey**

01 56 69 58 66 – catherine.mourey@scam.fr

Adhésions et mise à jour des données des auteurs (fichier auteurs), droits d'accès au service extranet de la Scam.

dans le service **juridique**

**Céline Lanau** est désormais responsable des assemblées générales et des affaires juridiques internes.

**Philippe Drouin**, directeur du service

**répartition et documentation**, est assisté de

**Sylvain Gagant** responsable du pôle exploitation

01 56 69 58 46 – sylvain.gagant@scam.fr

**Didier Potier** responsable du pôle répartition

01 56 69 58 76 – didier.potier@scam.fr

Le service **communication et action culturelle** est organisé en deux pôles :

**Eve-Marie Cloquet**

prend la direction du service de l'action culturelle

01 56 69 58 80 – culture@scam.fr

**Stéphane Joseph**

est responsable du service communication

01 56 69 58 09 – stephane.joseph@scam.fr

La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia – N° 20 – janvier 2005 – ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable. Capital 300 000 €. RCS Paris D 323 077 479 – APE 743 K. – **Directeur de la publication** : Laurent Duvalier – **Ont participé à ce numéro** : Jacques Barsac, Eve-Marie Cloquet, Olivier Imbert, Stéphane Joseph, Céline Lanau, Marie-Christine Leclerc Senova, Nicolas Mazars, Barbara Ramonbordes. – **Scam France** – 5, avenue Vélasquez, 75008 Paris. Tél. 01 56 69 58 58 **communication@scam.fr** – **www.scam.fr** – **Scam Belgique** – Rue du Prince royal 87, 1050 Bruxelles. Tél. (2) 551 03 21 **infos@scam.be** – **www.scam.be** – **Scam Canada** – 4446, Bd Saint-Laurent, bureau 202, Montréal H2W 1Z5 (Québec). Tél. (1) 514 738 88 77 **schlittler@scam.ca** – **www.scam.ca** – **conception graphique** : Catherine Zask – **mise en page** : Atelier Zask, Benoît Santiard – **impression** : Jourdan – janvier 2005 – Tirage à 23 000 exemplaires.



# SUBJECTIVITÉ... QUE D'INJUSTICES EN TON NOM...

PAR **PATRICK BENQUET, AUTEUR,  
RÉALISATEUR, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL.**

*patbenq@club-internet.fr*

En juin 2005 l'assemblée générale doit clore définitivement le débat sur le **nouveau mode de répartition de nos droits d'auteurs**.

Certains s'inquiètent de voir, dans le projet proposé, la subjectivité des auteurs abandonnée au profit d'un mode de répartition reposant sur des critères objectifs. D'autres, souvent les mêmes, ont tenté longtemps de nous faire croire que la défense de la créativité passait par la subjectivité de quelques-uns en charge de décider du classement de nos œuvres au sein d'une commission à la composition incertaine.

**Je veux ici apporter mon témoignage et calmer peut-être quelques inquiétudes.**

J'ai participé à cette commission du répertoire audiovisuel pendant un an, avant que le conseil d'administration de la Scam ne la suspende dans sa délégation de classement suite à la mise en lumière de graves dysfonctionnements.

Je crois utile de rappeler et de préciser comment fonctionnait cette commission, comment les auteurs qui en faisaient partie se réunissaient deux fois par mois pour distribuer en toute subjectivité les centaines de milliers d'euros que la loi donne mission à la Scam de répartir.

Au début de chaque séance, l'administration faisait circuler une liste -très longue- d'œuvres dans laquelle les auteurs-commissaires choisissaient celles qu'ils désiraient classer. Il y avait toujours une certaine précipitation à consulter cette liste pour avoir le choix des films qui nous intéressaient. Quand aux autres œuvres, qui remontaient après chaque séance dans les cartons de l'administration, elles devaient attendre parfois longtemps avant de trouver preneurs. Lorsqu'elles ne les trouvaient pas, elles étaient alors classées directement par l'administration au même titre que 90 % des œuvres de télévision courante.

Ensuite, venait la lecture des rapports des auteurs-commissaires relatifs aux œuvres

qu'ils avaient choisies, avec à la clef leurs propositions de classement. Mais sur quels critères ?

Voici quelques échantillons résumés des jugements entendus.

« La mise en image est faible mais le sujet est tellement fort, le personnage tellement attachant, le sujet tellement important actuellement. Le foot c'est un univers que je ne supporte pas... La pédophilie, il faut absolument en parler. Le film n'est pas très bon mais l'auteur y a passé plusieurs mois. On s'est beaucoup ennuyé mais quel beau travail sur l'image ! etc. »

Bien sûr l'auteur pouvait contester le jugement de la commission. Mais toutes les réclamations ne se valaient pas. Il y avait celle, véhémement, de l'auteur habituellement classé en 1 et qui se retrouvant extraordinairement en 2 ne le tolérait pas. Les retards accumulés, la certitude que le plaignant allait déclencher la procédure contentieuse très lourde de la « passerelle » (le contestataire est reçu par trois commissaires) et qu'il appellerait directement au téléphone un membre du conseil d'administration de ses connaissances pour régler la question, incitaient parfois à le reclasser rapidement en 1...

Et il y avait la réclamation, timide, de l'auteur venant de découvrir qu'il avait le droit de se plaindre alors qu'il était classé en 2 ou 3 depuis des années et dont le sort dépendait de la subjectivité bienveillante du commissaire se penchant sur son cas.

La notoriété de l'auteur, bien sûr, jouait un rôle important. Ce qui, d'ailleurs, n'était pas forcément injuste, sinon à l'égard des auteurs encore inconnus ou peu connus dans la profession et qui n'avaient pas eu la chance de tomber sur un commissaire capable de trouver les mots pour faire partager à ses collègues son admiration. À moins qu'ils ne soient victimes d'un autre, dont l'ironie mordante ne leur avait laissé aucune chance.

Nous discussions entre nous, et trois ou quatre « subjectivités » différentes pouvaient ainsi se confronter. Ce débat faisait d'ailleurs apparaître parfois des écarts de jugement allant du 1 au 3.

Mais dans tous les cas, il valait mieux voir son film examiné à 10 heures du matin quand la commission était encore fraîche et nombreuse, plutôt qu'à 16 heures quand beaucoup de chaises étaient vides et qu'il fallait absolument finir de lire tous les rapports.

Ce n'est pas l'honnêteté des commissaires qui est en cause mais **la perversité d'un système qui n'a pas su mettre en place des garde-fous solides contre des dérives inévitables.**

Aujourd'hui la commission, dont j'ai accepté d'être le vice-président, travaille à une réforme qui rompt avec ces pratiques injustes. Mais elle le fait à partir d'une procédure transparente qui permet une répartition des droits dans laquelle n'intervient pas l'appréciation subjective de quelques-uns.

La subjectivité nous devons en revanche l'accepter et l'assumer dans le cadre du volet promotion et valorisation qui complète et donne son sens à la réforme proposée. Chaque année un certain nombre (au moins une trentaine) d'œuvres remarquables pour leurs qualités seront distinguées et financièrement récompensées par un jury constitué et renouvelé, dans des conditions qui doivent être incontestables. La subjectivité s'exprimera également par l'intermédiaire de ceux qui, au sein de la commission du répertoire, auront à présélectionner les œuvres présentées au choix final.

**La subjectivité qui est incontournable pour reconnaître les mérites particuliers d'une œuvre et d'un auteur, perd à l'évidence son sens et sa légitimité lorsqu'il s'agit de répartir les droits de plus de 20 000 œuvres par an.**



# AUTEUR OU RÉALISATEUR D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE : COMMENT LA SCAM CALCULE-T-ELLE VOS DROITS ?

En juin 2005, l'assemblée générale de la Scam se prononcera sur une proposition de nouveau mode de répartition des droits pour les œuvres diffusées à la télévision (voir la lettre de la Scam n° 20). Il est donc utile de rappeler LE PROCESSUS ACTUELLEMENT EN COURS de perception et de répartition des droits. La réforme soumise à l'assemblée générale portera sur la partie encadrée ci-dessous. En 2003, la Scam a réparti environ 42 millions d'euros au titre de l'exploitation télévisuelle par plus de 200 diffuseurs, ce qui a concerné plus de 8 000 auteurs et près de 50 000 œuvres.

## D'où vient cet argent ?

Chaque diffuseur verse chaque année aux sociétés d'auteurs une somme correspondant à un pourcentage de son chiffre d'affaires. La somme est dite « forfaitaire » car les sociétés d'auteurs ne négocient pas auprès du diffuseur le montant de chaque œuvre exploitée mais une rémunération globale pour leur répertoire. Cette somme est ensuite répartie entre les

différentes sociétés d'auteurs au prorata de leur répertoire respectif, exploité par chaque diffuseur. C'est ce qu'on appelle le partage intersocial. Chacun des diffuseurs verse des sommes qui représentent les droits exclusivement destinés aux œuvres qu'il exploite. C'est pourquoi, conformément à la loi, les répartitions sont effectuées diffuseur par diffuseur. Les tarifs sont calculés pour chaque diffuseur sans que ces sommes puissent être attribuées à des œuvres diffusées sur une autre chaîne. Ainsi, les sommes perçues auprès de France 2 ne peuvent bénéficier qu'aux auteurs des œuvres diffusées par France 2. Les auteurs diffusés sur Arte ne peuvent être rémunérés qu'avec les sommes perçues auprès d'Arte. La différence des tarifs minutaires s'explique donc par :

- l'importance de la contribution de chaque diffuseur liée au niveau de son chiffre d'affaires
- le nombre d'auteurs qui se partagent la somme à répartir pour chaque chaîne.

**La première étape de la répartition implique d'abord une identification de l'œuvre.**

## L'identification des œuvres

Les auteurs remplissent un bulletin de déclaration qui constitue la fiche d'état civil de l'œuvre au sein de la Scam : quel est le titre de l'œuvre ? Quelle est sa durée ? Quels en sont les auteurs ? Comment se partagent-ils les droits ? Les auteurs ont-ils utilisé des extraits d'autres œuvres ? Autant d'informations qui sont précieuses aux services de la Scam pour identifier l'œuvre lors de sa première diffusion ou lors de sa rediffusion ou encore lors de la diffusion d'un extrait de cette œuvre. **Une œuvre déclarée par son ou ses auteurs, est une œuvre que la Scam pourra identifier dans les grilles de programme.** La Scam croise les informations fournies par les auteurs dans les bulletins de déclaration avec les informations fournies par les diffuseurs.

## Le classement des œuvres

Les œuvres identifiées sont ensuite classées selon un barème voté par l'assemblée générale de la Scam. La catégorie attribuée à l'œuvre vaudra pour toutes les diffusions, quelle que soit la chaîne. Le barème actuel est le suivant :

**catégorie 1 :** œuvres (récits, portraits, évocations...) comportant, **comparativement, la plus grande part d'élaboration visuelle et sonore par rapport à des éléments préexistants.** Le classement dans cette catégorie entraîne l'application de 100 % du tarif minuitaire.

**catégorie 2 :** œuvres (récits, études, essais, grands reportages...) dans lesquelles **les éléments préexistants tiennent une place notable mais où l'élaboration visuelle et sonore est prédominante.** Le classement dans cette catégorie entraîne l'application de 75 % du tarif minuitaire.

**catégorie 3 :** œuvres (récits, études, reportages...) dans lesquelles **les éléments préexistants prédominent mais où l'élaboration visuelle et sonore reste importante.** Le classement dans cette catégorie entraîne l'application de 45 % du tarif minuitaire.

**catégorie 4 :** œuvres (récits, études, reportages...) dans lesquelles **les éléments préexistants prédominent mais où l'élaboration visuelle et sonore est peu importante.** Le classement dans cette catégorie entraîne l'application de 20 % du tarif minuitaire.

**catégorie 5 :** œuvres (récits, évocations, portraits, essais, études, chroniques...) **comportant une élaboration minimale** et œuvres relevant du genre de la conférence audiovisuelle, **comportant une élaboration visuelle minimale** et qui pourraient être diffusées par tout autre moyen que la télévision. Le classement dans cette catégorie entraîne l'application de 10 % du tarif minuitaire.

**C'est la MODIFICATION de ce barème qui vous sera très prochainement proposée dans le cadre du nouveau mode de répartition. Elle sera soumise à l'assemblée générale en juin 2005.**

**Les règles de diffusion**

Les caractéristiques de diffusion de l'œuvre sont alors prises en compte : sur quelle chaîne l'œuvre est-elle diffusée ? S'agit-il d'une première diffusion ou d'une rediffusion ? D'une rediffusion dans les 35 jours ? D'une rediffusion la nuit ? Les règles de diffusion votées par le conseil d'administration s'appliquent en fonction de ces caractéristiques. Leur application conduira à des abattements ou des valorisations.

Les règles de diffusion actuelles sont les suivantes :

prime à la création (1 <sup>re</sup> diffusion)	catégorie 1 : 50 % du tarif minutaire catégorie 2 : 25 % du tarif minutaire
rediffusions dans les 35 jours	abattement de 50 % (= payées à 50 %)
rediffusions sur une autre chaîne	aucun abattement (= payées à 100 %)
rediffusions sur une même chaîne	aucun abattement (= payées à 100 %)
rediffusions de nuit (de 1 h à 6 h)	abattement de 20 % pour les œuvres en catégorie 1 abattement de 40 % pour les œuvres en catégorie 2 abattement de 70 % pour les œuvres en catégorie 3, 4 et 5

**Exemples :**

Prenons l'hypothèse d'Arte qui verse 1 000 € à la Scam et diffuse 2 œuvres de 60 minutes déclarées par leurs auteurs. Le minutage de chaque œuvre va être pondéré selon son classement dans le barème et selon les règles de diffusion. C'est ce qu'on appelle le calcul du **minutage pondéré** des œuvres diffusées afin de déterminer le **tarif minutaire**.

	calcul du minutage pondéré	calcul du tarif minutaire appliqué à ce diffuseur
<b>exemple 1</b>		
1 œuvre en catégorie 1 (100 %)	60 minutes x 100 % = 60 minutes	$\frac{1000 \text{ €}}{66 \text{ minutes}} = 15,15 \text{ € la minute}$
1 œuvre en catégorie 5 (10 %)	60 minutes x 10 % = 6 minutes	
<b>exemple 2</b>		
2 œuvres en catégorie 1	2 x 60 minutes x 100 % = 120 minutes	$\frac{1000 \text{ €}}{120 \text{ minutes}} = 8,33 \text{ € la minute}$

Le tarif minutaire du diffuseur est donc : 
$$\frac{\text{sommes perçues auprès du diffuseur}}{\text{total du minutage pondéré}}$$

Ensuite, chaque œuvre recevra le tarif minutaire selon sa durée réelle, son classement et ses caractéristiques de diffusion.

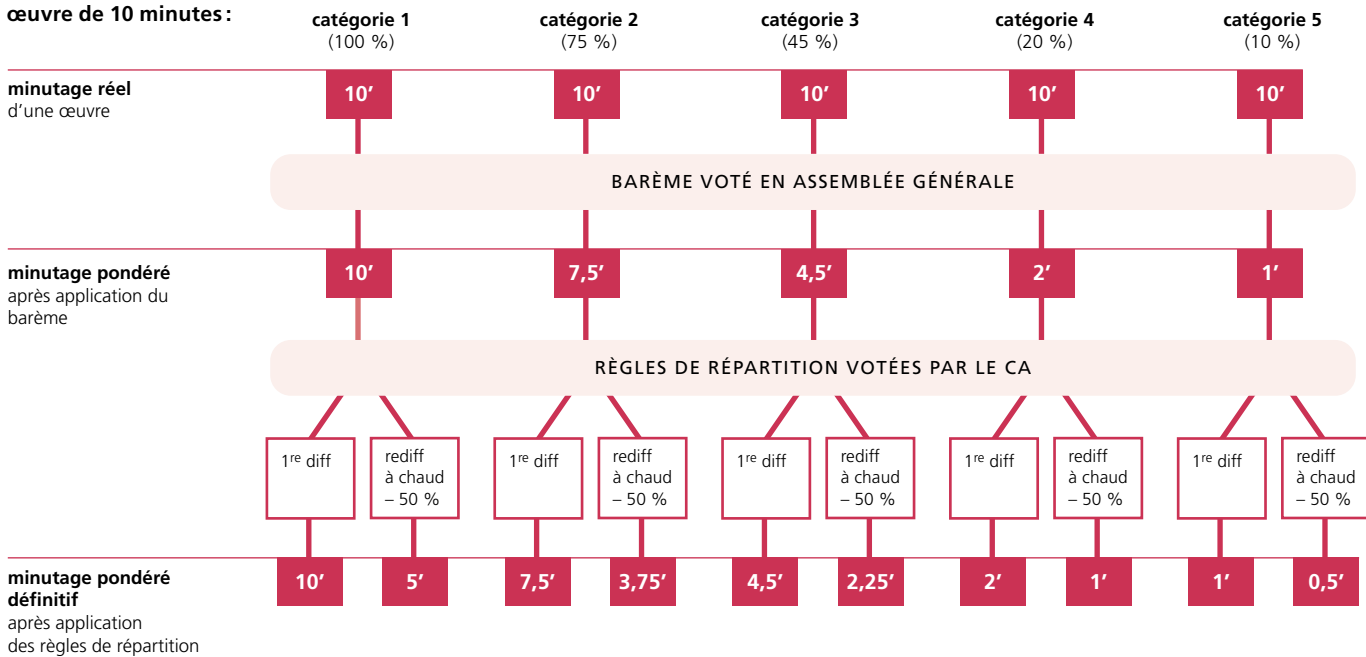
**exemple 1 :** l'auteur de l'œuvre classée en catégorie 1 recevra 909 € (60 minutes x 100 % de 15,15 €)

l'auteur de l'œuvre classée en catégorie 5 recevra 90,90 € (60 minutes x 10 % de 15,15 €)

**exemple 2 :** les auteurs des œuvres recevront chacun 499,80 € (60 minutes x 100 % de 8,33 €)

Enfin, le partage des droits entre les coauteurs de l'œuvre sera opéré selon les pourcentages convenus entre eux dans le bulletin de déclaration.

**Exemple de pondération de la durée d'une œuvre de 10 minutes :**



Le classement des œuvres étant un élément de calcul du tarif, la Scam se doit d'effectuer un classement le plus objectif, équitable et transparent possible.